Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 029-212901581-20260415-D202664-DE

VILLE DE PENMARC'H FINISTÈRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 15 AVRIL 2026

N° Acte : **2026-Délib-64-CM 15/04/2026**	Classification **: 5.2 Fonctionnement des assemblées**

N^bre de Conseillers en exercice : 29

N^bre de Conseillers présents ou représentés : 29

Objet : Création d'une commission extra-municipale relative au port de Saint-Guénolé

L'An deux mil vingt-six le quinze du mois d'avril à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de PENMARC'H, dûment convoqués, se sont réunis, se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Monsieur David LE BERRE, Maire.

Etaient absents : Mme Laura THÉRET (procuration à Mme Audrey DI MARINO) et M. Kévin CRENN (procuration à Mme Nadine PLANTEC).

Secrétaire : M. Quentin BERNARD.

Dans un contexte marqué par des enjeux spécifiques liés à l'activité portuaire et aux dynamiques de la filière halieutique, la situation du port de Saint-Guénolé, situé sur le territoire de la commune de Penmarch, appelle une attention particulière.

En effet, le fonctionnement et le développement du port de Saint-Guénolé soulèvent aujourd'hui plusieurs problématiques, notamment en lien avec l'activité de pêche professionnelle, les conditions d'exploitation, ainsi que les évolutions économiques, environnementales et réglementaires du secteur.

Dans ce contexte, Monsieur le Maire envisage la création d'une commission extra-municipale dédiée. Cette instance aurait vocation à associer, aux côtés des élus, l'ensemble des acteurs concernés (professionnels de la pêche, usagers du port, institutions, experts), afin de favoriser une concertation élargie et constructive.

L'objectif de cette commission serait d'apporter un éclairage partagé sur les enjeux du port, d'identifier les pistes d'amélioration et de formuler des propositions opérationnelles, dans une perspective de gestion durable et équilibrée du site portuaire.

La mise en place d'un tel espace de dialogue permettrait ainsi de mieux prendre en compte les attentes du terrain, tout en accompagnant les décisions publiques relatives à l'avenir du port de Saint-Guénolé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **à l'unanimité, DÉCIDE :**

DE CRÉER une commission extra-municipale relative au port de Saint-Guénolé,

DE DIRE que la composition de cette commission fera l'objet d'une autre délibération.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme

Le Maire,
David LE BERRE

La délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou notification